

DISPOSITIONS PARTICULIERES



L'assurance auto Allianz

Affaire nouvelle - contrat N° 64206198
Produit 12114 C03

COURTIER

SOUSCRIPTION

STE SPAC

26 AVENUE DE KLEBER
75116 PARIS

MR BRY LAURENT
6 ALL FERRAND
92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél : 09.67.39.73.65

N° ORIAS : 07024955

Int.: 4E0168

Dossier Client : 50121039

Le présent contrat prend effet le 28/10/2024
Son échéance principale est fixée au 28 Octobre.

Véhicule désigné

WESTFALIA NUGGET CUSTOM 06 CV

Immatriculation : GD-238-YZ

Première mise en circulation : 04/01/2022

Numéro d'identification du véhicule : WF01XXTTV1MM43686

Acquisition : en 10/2024 à crédit ou payé comptant

Valeur déclarée : 67 000 EUR

Lieu de garage : 75010 PARIS

Titulaire de la carte grise : identique au souscripteur

Usage déclaré : AUTOCARAVANE (CAMPING-CAR), cf. Clauses applicables

Garanties souscrites

(selon les définitions des Dispositions Générales)

Vous avez choisi

Franchises

- L'assurance Classique C3 comprenant
 - . Responsabilité Civile et Défense de vos Intérêts Suite à Accident
 - . Garantie Conducteur à concurrence de 500.000 EUR, seuil en incapacité 15%
 - . Assistance
 - . Bris des glaces..... Remplacement 119 EUR
Réparation 35 EUR
 - . Catastrophes Naturelles..... 380 EUR
 - . Catastrophes Technologiques
 - . Attentats..... 699 EUR
 - . Vol, Incendie-Forces de la nature-Attentat..... 699 EUR
 - . Dommages tous accidents..... 699 EUR
 - . Contenu, à concurrence de 20 100 EUR
limité à 6 700 EUR en cas de vol sans vol du véhicule
 - . Equipements compris dans la valeur déclarée pour le véhicule
- Dépannage 0 kilomètre



L'assurance auto Allianz

Affaire nouvelle - contrat N° 64206198
Produit 12114 C03

Conducteur déclaré

Conducteur habituel :

Nom : M BRY LAURENT

Né le 21/04/1961 Permis délivré le 20/06/1979.

Profession : MIROITIER

Antécédents déclarés

Au cours de ces dernières années, le conducteur habituel justifie d'au moins 60 mois d'antécédents confirmés par relevé(s) d'informations.

Le conducteur habituel déclare avoir un bonus/malus 0.50 sans sinistre partiellement ou totalement responsable depuis au moins 3 années.

Le véhicule désigné est un véhicule supplémentaire qui n'en remplace aucun.

Au cours des 36 derniers mois :

. Le conducteur habituel n'a pas été condamné pour délit de fuite, conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants. Son permis de conduire n'a pas fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension de plus de 2 mois.

. Il n'a déclaré aucun sinistre engageant sa responsabilité sur d'éventuels autres contrats garantissant un véhicule à 4 roues de moins de 3.5T sur lequel il figurerait comme conducteur habituel

. Aucun sinistre de quelque nature que ce soit n'a été déclaré au titre du contrat retenu pour constituer les antécédents.

Clauses applicables

Le montant de la Franchise Conducteur novice prévue aux Dispositions Générales s'élève à 750,00 EUR.

Autocaravane

. Le véhicule est aménagé de façon à le rendre habitable. Il est utilisé uniquement pour des déplacements privés et le tourisme à l'exclusion de toute activité professionnelle et ne constitue pas une résidence principale.

. Par dérogation aux Dispositions Générales les garanties Responsabilité Civile, Conducteur, Incendie-Forces de la Nature-Attentat, Vol, Bris des Glaces, Dommages Tous Accidents ainsi que les options Contenu et Equipements s'exercent dans le Monde Entier à l'exception des Etats-Unis et du Canada, mais pour des séjours d'une durée totale inférieure à 3 mois dans les pays où la carte verte n'est pas reconnue.

. Le montant maximum d'indemnisation, à la suite d'un événement garanti, est égal à leur valeur d'achat pour les véhicules avec au plus 6 mois d'ancienneté depuis la première mise en circulation figurant sur la carte grise.

En aucun cas le montant de l'indemnisation pour le véhicule ne pourra dépasser la valeur à dire d'expert dans la limite de la valeur que vous avez déclarée pour ce véhicule.



L'assurance auto Allianz

Affaire nouvelle - contrat N° 64206198
Produit 12114 C03

Cotisation

Les dispositions de la clause type de réduction/majoration des cotisations prévue à l'article A121-1 du code des assurances sont applicables.

A la date d'effet et sur une base annuelle :

Cotisation de référence soumise au Coefficient de Réduction Majoration (CRM)....	1 537,61 EUR
Cotisation de référence après application de votre CRM de 0,50.....	768,80 EUR
Cotisation non soumise au CRM et taxes.....	369,57 EUR
Cotisation annuelle TTC.....	1 138,37 EUR

Périodicité du paiement : annuelle

Pour la période du 28/10/2024 au 27/10/2025, la cotisation TTC à payer est de 1 138,37 EUR

Dont :

10,66 EUR de Catastrophes Naturelles, 6,50 EUR de contribution aux Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions et 20,00 EUR pour la garantie "Défense Pénale et Recours Suite à Accident".



ADM00239

L'assurance auto Allianz

Affaire nouvelle - contrat N° 64206198
Produit 12114 C03

Informations

Garages Partenaires Allianz : En cas d'accident, profitez des compétences et de l'efficacité de notre réseau de professionnels partenaires.

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, notre société consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 9).

Il reconnaît avoir été informé :

- qu'en cas de résiliation du contrat, le contenu du relevé d'information qui lui sera délivré conformément à la loi, et où figurent notamment son identité ainsi qu'éventuellement celle des conducteurs déclarés au contrat, sera communiqué à ce même fichier.

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier

" _ " Oui " _ " Non "

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Service e-courrier :

Grâce à l'adresse email ou au numéro de téléphone que vous nous avez indiqué, vous bénéficiez automatiquement de notre service e-courrier dont les modalités sont précisées dans les Dispositions Générales. Vous acceptez ainsi que nos services ou votre Conseiller utilisent cette adresse ou ce numéro de



L'assurance auto Allianz

Affaire nouvelle - contrat N° 64206198
Produit 12114 C03

téléphone pour vous communiquer nos courriers de gestion ou les différentes informations liées à votre contrat. Vous pouvez à tout moment renoncer à ce service selon les conditions expliquées dans les Dispositions Générales.

Le souscripteur certifie que les déclarations qui précèdent et qui ont servi à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (articles L 113.8 et L 113.9 du code des assurances).

Le souscripteur reconnaît avoir reçu avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des Dispositions Générales "L'assurance auto Allianz" réf. COM5284 et d'avoir pris connaissance des facultés de renonciation en cas de démarchage ou de souscription à distance.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance principale, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et cas prévus aux Dispositions Générales.

Fait en 4 exemplaires à PARIS, le 28 Octobre 2024.

L'assureur

Le souscripteur

